



que faire avec un bien immobilier suite rupture pacs?

Par **kanomi**, le **10/12/2010** à **13:48**

Bjr

J'ai acheté un bien avec une personne à hauteur de 35 pour cente, la personne ayant un apport est à 65 pour cent.

Nous étions pacsées.

Cette personne a fait pression sur moi pour nous dépacser... Elle comptait sur les alloc. Suite à tt cela j'ai fait une dépression. Aujourd'hui je me retrouve en situation difficile car nous ne sommes plus solidaires au vue du pacs. Mais solidaires au vue de l'emprunt pour 50 pour cent du prêt. Je suis emprunteur principal et solvable. la personne n'a pas de ressources. Je souhaite me séparer de cette personne. Elle souhaite racheter ma quote part: quel sera le taux pour l'état? 5,5 suite au dépacsage ou celui du pacs car ns avons acheté étant pacsés? Quel est mon recours si la personne ne souhaite pas vendre? je vous remercie de m'éclairer car je suis réellement à bout...